

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2016	N° 2016-363

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juin 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2016-363

**SAINT-MEDARD-EN-JALLES - 7 et 9 impasse du Gabachot - Cession au Foyer de la Gironde -
Autorisation - Décision**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire d'un immeuble bâti situé 7 et 9 impasse du Gabachot à Saint-Médard-en-Jalles, cadastré AY 924, d'une superficie de 412 m², sans occupant, acquis par acte notarié du 29 janvier 2010 après exercice du droit de préemption urbain, en vue de la mise en œuvre d'une opération de logement social diffus confiée à la SA d'HLM le Foyer de la Gironde.

Au terme de l'élaboration de ce projet en accord avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles, cet opérateur social s'est porté acquéreur de ce bien immobilier en vue de l'intégrer au programme d'habitat mixte de l'ordre de 75 logements projeté par celui-ci en partenariat avec le groupe Pichet sur une assiette foncière plus vaste, d'une superficie totale approximative de 5 975 m². Il prévoit la réalisation d'environ :

- 25 logements locatifs sociaux dont 16 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 9 en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface de plancher estimée à 1 413 m², sur les parcelles cadastrées AY 388 – 389 – 390 – 392 et 924, maîtrisées par le Foyer de la Gironde,
- 50 logements en accession libre d'une surface de plancher évaluée à 2 704 m², sur les parcelles cadastrées AY 384 – 387 – 649 – 650 et 923, maîtrisées par le groupe Pichet.

La parcelle métropolitaine supporterait une partie des logements sociaux projetés ainsi que l'élargissement du passage Gabachot, relevant exclusivement de l'opération conduite par le Foyer de la Gironde.

Le prix de cession proposé s'établit sur la base du strict coût de revient de ce bien acquitté par l'établissement public métropolitain, comprenant le prix d'achat de 160 000 euros, majoré d'une commission d'agence de 16 000 euros et des frais d'acte d'un montant de 3 365,46 euros, soit un prix total de 179 365,46 euros, prix qui n'est pas inférieur à l'estimation domaniale délivrée par communiqué n° 2016-449V0710 du 18 mars 2016.

S'agissant de la vente d'un bien immobilier de plus de cinq ans, celle-ci est hors champ d'application réglementaire de la TVA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants,

VU l'avis de France Domaine n° 2016-449V0710 du 18 mars 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réalisation en accord avec la commune, d'une opération de construction d'environ 25 logements locatifs sociaux par la SA d'HLM le Foyer de la Gironde nécessite la cession à celle-ci d'un immeuble bâti métropolitain situé 7 et 9 impasse du Gabachot à Saint-Médard-en-Jalles dans le cadre des politiques foncière et de l'habitat de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : la vente en l'état à la SA d'HLM le Foyer de la Gironde domiciliée 223 avenue Emile Counord à Bordeaux de l'immeuble bâti situé 7 et 9 impasse du Gabachot à Saint-Médard-en-Jalles, cadastré AY 924, d'une superficie de 412 m² est décidée moyennant le prix de 179 365,46 euros.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 : la recette correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--